



REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

ANNEXE 1

Tarifs de location

	Salle seule	Salle avec cuisine	Caution
Particulier de la commune	60	80	200
Particulier hors commune	120	140	200
Associations subventionnées par la commune	gratuit	gratuit	sans
Associations extérieures (non subventionnées)	20	40	200
Réunions privées location à partir du matin	60	80	200
Réunions privées location à partir de l'après-midi	30	80	200
Prix du KWh	0,15 €		
Forfait vaisselle	20 €		

Caution

Une caution de **200 €** sera demandée à tous les locataires à l'exception des associations subventionnées par la commune.

Elle sera versée à la signature de la convention et du règlement intérieur, par chèque (uniquement) à l'ordre du Trésor Public et sera rendue à la signature de l'état des lieux de sortie si celui-ci ne mentionne aucune observation.

Équipement de la salle

40 tables, 2 chariots
60 chaises empilables et 56 chaises pliables
40 cintres

Tout équipement manquant ou détérioré sera remplacé aux frais du locataire.

Il est interdit de sortir en dehors de la salle, les tables et chaises mises à disposition.